

PARIS 14 MAI 45

DIRECTION des SERVICES de  
POLICE JUDICIAIRE4<sup>e</sup> section  
S.N.P./J./S.E.4.-n°

Le COMMISSAIRE de POLICE RIQUEF René

à

Monsieur le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE  
CHEF du SERVICE des DELEGATIONS JUDICIAIRES

OBJET : affaire c/ BOUSQUET René, 35 ans, ex-Secrétaire Général pour la Police

REFERENCE : Commission rogatoire de M. BOUCHARDON, Juge d'Instruction près la Haute Cour de Justice en date du 28 Février 1945.

ANNEXES : 23 P.V. et 16 pièces annexes.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'enquête effectuée en exécution de la commission rogatoire citée en référence, et relative à la procédure suivie contre BOUSQUET René, 35 ans - ex-Secrétaire Général pour la Police au Ministère de l'Intérieur, inculpé d'infractions aux articles 75 et suivants, 87 et suivants, 59 et 60 du Code Pénal, 235 et suivants du Code de Justice Militaire, et aux ordonnances des 26 Juillet 1944, 26 aout 1944, 28 Novembre 1944, 24 Décembre 1944 et 9 Janvier 1945, relatives à l'indignité nationale et à la répression des frais de collaboration.

a) - Etat-civil.

BOUSQUET René est né le 11 mai 1909 à MONTAURAN de Georges, Adrien, Emile et de LORTAT Marie-Louise Adrienne.

Il fit ses études à la Faculté de Toulouse où il obtint sa licence en droit en 1931, puis son Doctorat en droit en 1933.

C'est en 1929 que BOUQUET commence sa carrière administrative en devenant Chef de Cabinet du Préfet de Tarn-et-Garonne. Par la suite, il fut successivement nommé aux postes suivants :

- Juillet 1930 - Chef du Secrétariat particulier du Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil.
- Janvier 1931 - Chef adjoint du Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.
- Janvier 1932 - Chef de Cabinet du Ministère de l'Intérieur.
- Mars 1932 - Chef adjoint du Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil pour la deuxième fois.
- 21 septembre 1932 - Secrétaire Général adjoint du Comité Supérieur de l'Aménagement de la région parisienne.
- 11 Novembre 1933 - Secrétaire Général des Basses Alpes.
- 6 Décembre 1933 - Détaché au Comité Supérieur de la Région parisienne, dont il devient Secrétaire Général le 6 Novembre 1934.
- 8 Juin 1935 - Directeur du Cabinet de M. CATHALA Ministre de l'Agriculture.
- 29 Novembre 1935 - Sous-Préfet de 1<sup>re</sup> classe hors cadre, maintenu à la disposition du Ministre de l'Agriculture.
- 20 avril 1938 - Sous-Préfet de Vitry-le-François.
- 7 Juin 1939 - Secrétaire Général de la Préfecture de la Préfecture de la Marne à CHAUMONT.
- 27 Septembre 1940 - Préfet de la Marne.
- 26 Août 1941 - Préfet Régional de Champagne.
- 18 avril 1942 - Secrétaire Général pour la Police.
- 12 Novembre 1942 - chargé de l'ensemble des services dépendant du Ministère de l'Intérieur.
- 30 décembre 1943 - alors qu'il est Secrétaire Général pour la Police, il est mis en disponibilité sur sa demande.
- Mai 1944 - Il demande à être rayé des cadres préfectoraux pour monter un cabinet d'avocat.
- 2 Juin 1944 - Il est arrêté par les allemands.
- 19 Juin 1944 - Transféré en Allemagne.
- 6 Décembre 1944 - Révoqué sans pension.

A noter que BOUSQUET fut nommé Chavalier de la Légion d'Honneur à titre exceptionnel le 4 Juin 1931, et qu'il obtint la distinction d'Officier de la Médaille des Belles Actions et du Dévouement pour avoir sauvé personnellement plusieurs habitants de la région montalbanaise lors des inondations du Sud-Ouest en 1932.

b) Activité Administrative de BOUSQUET

Les fonctions administratives de BOUSQUET antérieures à 1939, d'une importance moindre que celles qu'il occupa postérieurement, ne font l'objet d'aucune remarque particulière.

Un fait à noter est le suivant, BOUSQUET se fit remarquer par le zèle avec lequel il administra la Sous-Préfecture de VITRY-le-FRANCOIS d'Avril à fin Juillet 1940, qui lui valut du haut commandement la décoration de la Croix de Guerre (P.V. 161/6).

C'est à partir du 17 septembre 1940, date à laquelle BOUSQUET fut nommé Préfet de la Marne, que son action, du fait de l'occupation devint prépondérante.

A/ b) BOUSQUET, PRÉFET DE CHALONS

Les renseignements reçus concernant le rôle administratif de BOUSQUET en tant que Préfet de la Marne, sont unanimement favorables à l'inculpé.

En effet, M. LEGUAY, ancien Préfet (P.V. 161/6), Melle BILLO, ex-Secrétaire de BOUSQUET (P.V. 161/1) font connaître que BOUSQUET a conservé dans la Marne ses attaches avec le parti radical, en prenant position de combat contre la politique réactionnaire suivie par VICHY.

Tous les élus républicains de la Marne restèrent à leur poste ou furent rétablis dans leurs fonctions BOUSQUET / C'est ainsi que M. MARCHANDEAU, révoqué par les allemands en Juillet 1940, fut réinstauré dans son mandat de Maire de Reims. M. PRUD'HOMME, front populaire et dignitaire de la Franc-maçonnerie fut maintenu comme maire de VITRY-le-FRANCOIS.

On sait gré à M. BOUSQUET d'avoir su éviter l'établissement par les Allemands du système agraire dit OSTLAN dans la Marne, comme il était imposé dans les départements limitrophes (P.V. 161/6) M. BOUSQUET mit sur pied une organisation agricole départementale qui assura la défense des intérêts français avec la collaboration, dit M. LEGUAY (P.V. 161/6) des hommes venus des divers points des horizons politiques.

Sur ce même plan agricole, M. BOUSQUET sut minimiser les impositions allemandes, aussi bien en ravitaillage qu'en imposition de chevaux (P.V. 161/1 Melle Bello), en fournant aux autorités d'occupation des états volontairement faus (P.V. 161/6 M. LEGUAY). A ce propos, M. PARANT (P.V. 161/12) syndicaliste, dont BOUSQUET évita l'arrestation par la Gestapo, précise que : " pendant tout le temps où M. BOUSQUET fut à CHALONS, le ravitaillage n'a jamais laissé à désirer." D'ailleurs le département de la Marne à cette époque est d'un des rares départements - le seul dit Melle Bello (P.V. 161/1) - qui n'est pas à subir les vexations allemandes comme le couvre-feu par exemple. --

On sait également gré à M. BOUSQUET (P.V. 161 et 4) d'avoir favorisé et préparé l'évasion de nombreux prisonniers de guerre internés au camp de CHALONS-SUR-MARNE. Il était secondé par Melle BELLO, sa secrétaire, qui, à l'appui de ses déclarations, nous remet de nombreuses attestations de prisonniers libérés (annexées au P.V. 161/1).

Nombreuses aussi ont été ses interventions en faveur des israélites, des francs-maçons et des syndicalistes ou communistes inquiétés par les allemands dans son département (P.V. 161/12). --

B/ - BOUSQUET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA POLICE.

C'est le 18 avril 1942 que BOUSQUET fut nommé Secrétaire Général pour la Police.

D'après ses collaborateurs immédiats (P.V. 161/1 Bello /2 Marty /3 Deshusses - /4 Sauny /6 Leguay), BOUSQUET eut pour premier objectif de s'employer à faire cesser la politique de représailles de la part des allemands.

"Il entreprit immédiatement des négociations "avec le Général OBERRG, qui aboutirent en août 1942, à une note "qui fut, depuis, très improprement qualifiée d'accords OBERRG-BOUSQUET" (P.V. 161/6 Leguay )."

1) - Accords OBERRG-BOUSQUET -

Nous avons, joints à la procédure, les différents textes des accords OBERRG-BOUSQUET .

Dans une note datée du 23 Juillet 1942, le Général OBERRG, Commandant Supérieur des S.S. et de la Police, énumère les dispositions qu'il a prises concernant la collaboration des polices françaises et allemande.

La lecture de cette note prouve que le Général OBERRG envisageait une collaboration très étroite des deux polices et même un très grand droit de regard de la police allemande sur les arrestations faites par la police française.

En réponse à cette note, BOUSQUET, dans une note datée du 29 Juillet 1942, fit adopter des amendements tendant à faire modifier le § 4. Ces amendements, qui visaient à éviter à la police française de désigner des otages et de remettre aux autorités allemandes les personnes arrêtées par elle, furent acceptés par le Général OBERRG (voir "texte définitif" joint au dossier).

M. LEGUAY (P.V. 161/6) fait connaître que ces "accords" ont été considérés comme une victoire de BOUSQUET sur les allemands. Ce résultat favorable aux intérêts français obtenus par BOUSQUET semble avoir été le début de la confiance des autorités allemandes à l'égard du Secrétaire Général.

Les dispositions de principe des notes OBERRG-BOUSQUET peuvent être examinées en détail dans les copies jointes à la procédure.

- 10 -

2) - Relations avec les Allemands -

D'après les témoignages reçus, il ne semble pas que BOUSQUET ait eu des relations personnelles avec les Allemands . Toutes les démarches qu'il a faites auprès des occupantes sont nées de nécessité de service .

Telles sont tout d'abord des relations avec le Général OBERG, Kommandant der S.S. und SICHERHEITSPOLIZEI (S.D.) allemande, qui se sont manifestées plus particulièrement lors de la conclusion des accords ci-dessus relatifs, puis lors des opérations du Vieux Port de Marseille.

Par ailleurs, dès l'entrée des allemands, en zone libre BOUSQUET s'est mis en rapport avec GEISSLER, Chef de la Gestapo de VICHY . Melle GUERIN (P.V. 161/21) fait connaître à ce sujet que BOUSQUET a obtenu de GEISSLER que les prisonniers politiques ne soient pas inquiétés , que les Alsaciens-Lorrains de zone sud ne soient pas non plus inquiétés, et que les prisonniers évadés ne soient pas poursuivis (confirmé par Melle HEURTAUD - P.V. 22 ) Cependant GEISSLER ne tient pas ses promesses puisque les allemands s'emparèrent des détenus du Portalet (Deladier, Blum...).

En zone occupée, BOUSQUET était en relations avec "Henri" de la rue Lauriston . Ces relations, au dire des témoins (P.V. 161/2 MARTY) n'avaient pour but que d'y trouver des informations et également d'obtenir éventuellement des libérations de personnes arrêtées par les allemands ( commandant CASTAY ).-

3)- Affaire du Vieux Port de Marseille-

L'enquête relative à l'évacuation et à la destruction des quartiers Nord du vieux port de Marseille fait l'objet d'une procédure spéciale du commissaire DAUTUIN de la 9me brigade, en exécution d'une commission rogatoire de M. BOUSQUET Juge d'instruction près la Cour de Justice de Marseille.

De cette enquête il résulte que, outre M.  
BOUSQUET & LENOIR, les autorités françaises ont été brutalement  
informées des décisions allemandes au moment même de leurs  
exécution, et que les mesures de destruction du vieux port  
ont été préparées à l'avance par l'ennemi, et que leur exécution  
était impérative.

Il n'est pas besoin ici de relater les cir-  
constances dans lesquelles la police française fut amenée à con-  
troller 400.000 identités et à appréhender 5.956 personnes, et de  
déterminer quelle fut l'importance des destructions. Le point  
qui nous intéresse est de connaître le rôle joué par BOUSQUET  
dans ces opérations?

Les opérations de police ont été dirigées  
personnellement par BOUSQUET.

Le commandant HAZEMANN (P.V. 161/14), chargé  
des opérations de transport, fait connaître que BOUSQUET a,  
par son action, évité que 6 trains sur 7 soient dirigés sur  
l'Allemagne, comme prévu par le Commandement allemand soient  
5.000 français environ.

En outre M. INGUAY (P.V. 161/6) fut chargé  
par BOUSQUET d'intervenir auprès des allemands pour obtenir la  
libération des marseillais internés à Compiègne (1.000 environ).  
Il réussit à en faire libérer une partie.

#### 4) - Action de BOUSQUET contre le maquis.

Selon les témoignages reçus (P.V. 161/13  
COURTES et /2/ MARTY) BOUSQUET divisait ainsi le maquis :

- a) - le maquis SAUCIER, constitué par les réfractaires au S.T.O qu'il fallait ignorer.
- b) - le maquis de l'Armée Secrète qu'il fallait conseiller et aider.
- c) - le maquis des repris de justice, qu'il fallait empêcher de commettre des actes de brigandage.

- 8 -

C'est contre ces derniers que BOUSQUET a principalement dirigé les efforts de la police nationale.

A ce propos, le Colonel ROSSAT (Général F.N déclare (P.V. 161/5), avoir eu auprès de BOUSQUET un agent de son, inspecteur de Police Nationale, qui le prévenait de toute opération dirigée contre la région que commandait le colonel (Voir également P.V. 161/9 BULLENTIN).

Ce fait particulier est d'ailleurs confirmé à un point de vue plus général par le Colonel MARTY (P.V. 161/ qui déclare: "Il est exact que M. BOUSQUET a organisé des expéditions contre le maquis, obligé d'ailleurs par les allemands, mais ces opérations étaient toujours montées avec un tel luxe de publicité que les intéressés pouvaient minuter régulièrement l'horaire de l'opération et prendre leurs dispositions pour faire ce qui fut la règle courante. Ces opérations n'ont jamais donné pratiquement de résultat."

A ce propos, il faut noter ici que BOUSQUET passe pour être l'organisateur du maquis en France. Ce fait lui était violemment reproché par différents journaux réactionnaires, par différents groupements collaborationnistes et par certaines personnalités politiques pro-allemandes (voir annexé à la procédure les pièces n° 5 (copie de la déclaration de M. DUBUSSON) - n° 6 (copie de la déclaration de M. HOVAIRE) pièce n° 7 (copie d'article du National Populaire du 24 Juin 1944) - pièce n° 8 (copie de l'article du Pilori du 20 avril 1944) - pièce n° 10 (copie d'une note confidentielle)).

Il convient ici de parler des mesures prises par BOUSQUET dans la répression des mouvements anti-nationales.

En 1941, PUCHEU avait créé la section de police anti-communiste (S.P.A.C.) dirigée à l'époque par DETTA DETMAR (P.V. 161/16), FOURCADE (P.V. 161/17) et M. CADO (P.V. 161/18) déclarent que BOUSQUET a dissous cet organisme en août 1942, parce que trop indépendant, et le transforma en S.R.M.A. (Service de Répression des mouvements anti-nationales), afin de pouvoir avoir un contrôle plus strict du recrutement et de l'activité de cette police.

5) - Action de BOUSQUET vis-à-vis de la Résistance.

Le Chef de Cabinet de BOUSQUET , Le Colonel MARTY était Commandant Militaire du district de BERGERAC et avait une activité clandestine qu'il ne cacha pas à BOUSQUET lorsque celui-ci lui demanda d'être son collaborateur (P.V. 161/

De même M. SAUZY (P.V. 161/4) était au su de BOUSQUET en liaison avec le B.C.R.A. ( Bureau de Contre Espionnage, de Renseignements et d'Action)

D'une façon plus générale aux dires des témoins entendus, il ne semble pas que BOUSQUET ait montré une opposition marquée aux idées de la Résistance.

C'est certainement cette attitude qui lui valut de la part des Miliciens une haine grandissante : M. MARTY rapporte (P.V. 161/2) que BOUSQUET fut attaqué à MONTAUBAN, puisque son père reçut quelques jours plus tard une lettre anonyme ainsi conçue : "Ton fils est un traître responsable de la mort de Philippe Henriot. Nous l'abattrons car il n'aura pas toujours auprès de lui l'ange gardien qui l'a protégé l'autre nuit".

Il semble d'ailleurs que BOUSQUET ait prouvé ses idées favorables à la Résistance en diverses occasions, et notamment lors de l'arrestation de MM. SARRAUT (P.V. 161/4 Saurin /21 Guérin -/22 Heurtaud).

Pour obtenir des renseignements sur les groupements collaborationnistes, BOUSQUET créa un service officiel chargé, sous la direction de M. SAUZY (P.V. 161/4 Bello) et en favorisa même la constitution . Il réussit par ailleurs à constituer dans la France entière des dépôts pouvant équiper 10 divisions (P.V. 161/7 - FAVIER).

Telle est, aux termes de notre enquête, une vue d'ensemble de l'activité de BOUSQUET comme Secrétaire Général pour la Police.

On lui reproche, en outre d'avoir signé des arrêts d'internement, fait des cartes d'identité françaises pour un certain nombre d'allemands et d'avoir été à la base de l'agression contre M. le Contrôleur Général TUDESQ.

a) - Arrêtés d'internement - D'après M. CADO (P.V. 161/18), BOUSQUET a effectivement signé des arrêtés d'internement sur propositions des Préfets Régionaux, et par délégation du Ministre de l'Intérieur. Il précise que BOUSQUET n'a signé que des arrêtés d'internement pris par le Ministre de l'Intérieur contre les personnes que celui-ci avait décidé d'interner.

b) - Affaire des cartes d'identité pour les allemands - Les Autorités allemandes avaient demandé la constitution de cartes d'identité pour les agents allemands devant venir en zone libre en vue de détecter les postes émetteurs clandestins.

Ces cartes d'identité dit M. CADO (P.V. 161/18) avaient été établies sur l'ordre de LAVAL à la suite d'un accord passé entre les allemands et le général DELMOTTE. BOUSQUET aurait été ignorant des termes de cet accord et aurait dû exécuter l'ordre du Chef du Gouvernement, non sans avoir protesté.

Le Commandant DESLOGES (P.V. 161/19), désigné par le Général DELMOTTE comme Officier de liaison pour cette mission allemande, n'a pas été informé de leur établissement.

c) - Affaire TUDESQ - Des déclarations de M. le Contrôleur Général TUDESQ, (P.V. 161/20), il résulte que M. BOUSQUET est entièrement étranger à l'agression dont il fut victime le 9 septembre 1943.

#### C - CONCLUSIONS

Les témoignages reçus des différents milieux de l'entourage de BOUSQUET semblent prouver que celui-ci, soit comme Préfet de la Marne, soit comme Secrétaire Général à la Police, a toujours exécuté son mandat dans l'intérêt même de la France.

Ceci paraît être confirmé par son arrestation en effet, le 9 Juin 1944, vers 20 heures, le Oberleutnant SS. RIESLING vint arrêter BOUSQUET à son domicile (P.V. 161/1 Bello /2 MARTY - 13 COURTES). Celui-ci fut déporté en Allemagne le 19 Juin 1944. Sur sa demande Mme BOUSQUET l'accompagna avec son fils.

LE COMMISSAIRE DE POLICE.

Direction de la Police Judiciaire  
 Cabinet de M. MATHIEU  
 Commissaire de Police

Paris, le 22 Mai 1945.

0002388

1191

## R A P P O R T

En exécution de la note du date du 30 Janvier 1945, du Délégué de la Commission d'Instruction de la Haute Cour de Justice (Cabinet 273), visant le cas d'indignité nationale du sieur BOUSQUET René, il résulte ce qui suit :

Des faits visés au ~~l'article~~ 2 de l'Ordonnance du 26 Décembre 1944, les recherches effectuées dans les différents services administratifs et fichiers politiques de la Préfecture de Police et de la Sûreté Nationale, n'ont pas permis d'établir que pendant la période du 16 Juin 1940 et l'instillation sur le territoire métropolitain du Gouvernement provisoire de la République Française, le dénommé B O U S Q U E René, né le 11 Mai 1909 à Montauban (Tarn-et-Garonne), ex-Secrétaire Général à la Police au Ministère de l'Intérieur :

- 1°)- ait occupé une fonction de direction dans les services centraux, régionaux ou départementaux de la propagande des dits gouvernements;
- 2°)- soit devenu ou demeuré adhérent (postérieurement au 1er Janvier 1941) d'un organisme ou groupement de collaboration;
- 3°)- ait participé à l'organisation de manifestations artistiques, économiques, politiques ou autres en faveur de l'collaboration avec l'ennemi;
- 4°)- ait publié des articles, brochures ou livres, ou fait des conférences en faveur de l'ennemi, de la collaboration avec l'ennemi, du racisme ou des doctrines totalitaires.

Inspecteurs : COLLETTA  
 CLERBAUT



DECRET N° 1258 DU 18 AVRIL 1942 PORTANT  
NOMINATION DE SECRETAIRE GENERAL

NOUS, MARECHAL DE FRANCE, CHEF DE L'ETAT FRANCAIS,

Vu la loi du 15 Juillet 1940 portant création d'emplois de Secrétaires Généraux, modifiée par la loi du 16 Février 1942.

Le conseil des Ministres entendu,

D E C R E T O N S :

*Effet du*  
*24 Avril 1942*

Article 1er -- M. René BOUSQUET, est nommé Secrétaire Général pour la Police.

Article 2 -- Le Chef du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel

Fait à VICHY, le 18 Avril 1942.

Ph. PETAIN.

Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat français :

Le Chef du Gouvernement,

Pierre LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SURETÉ NATIONALE

RÉGION DE TOULOUSE

Service Départemental des  
renseignements Généraux de  
Tarn-et-Gne

-:-:-:-:-:-

1439/4

MONTAUBAN, le 13 Avril 1946

501

Le COMMISSAIRE, Chef du Service Départemental  
des Renseignements Généraux de Tarn-et-Gne

à

Monsieur le PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

MONTAUBAN



P.J.T : A/s de M. BOUSQUET Emile, ex notaire à MONTAUBAN.

REPONSE : Votre demande d'enquête n° 221 bis en date du 9 Avril 1946.

En réponant à votre demande d'enquête citée en référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte des renseignements recueillis sur l'arrestation de M. Emile BOUSQUET par les Allemands au cours de l'année 1941.

M. BOUSQUET Adrien Georges, Emile est né le 5 Septembre 1882 à MONTAIZENS (Aveyron). Marié et père de deux enfants, il demeure à MONTAUBAN, rue Michelet, où il a exercé la profession de notaire pendant 38 ans. Actuellement son étude est dirigée par un gérant, à la suite d'une décision de M. le Ministre de la Justice ayant entraîné la démission de l'intéressé. Son fils René, né le 21 Mai 1909 à MONTAUBAN, a été Secrétaire Général pour la Police sous l'ex-gouvernement de VICHY.

Le vendredi 9 Juin 1944, vers 2 Heures 30 du matin M. BOUSQUET Emile a été arrêté par les autorités allemandes, en l'occurrence trois officiers qui se sont présentés à son domicile, puis emprisonné à la Caserne Pommepié, route de Paris, à MONTAUBAN. Au cours de la même matinée, les Allemands ont également procédé à l'arrestation de diverses personnalités de MONTAUBAN, dont Monseigneur THIBAUD Evêque de MONTAUBAN, M. BOUFRAT Préfet de la Moselle replié à MONTAUBAN, M. BONNAFCUS Irénée, publiciste, président de la Fédération départementale Radical-Socialiste et son gendre M. DELNOM DEDIEU Roger également publiciste ainsi que M. HIRIART, lieutenant Colonel de Gendarmerie.

Le 9 Juin 1944 à 13H30, M. BOUSQUET et les autres personnalités précitées détenues avec lui, ont été transférés à TOULOUSE à la prison ST MICHEL. Le Lundi 12 Juin 1944 au début de l'après-midi, M. BOUSQUET a été remis en liberté par les Allemands et a regagné son domicile à MONTAUBAN. Les motifs de l'arrestation de M. BOUSQUET par les Allemands ne sont pas connus de façon précise ; toutefois les nombreuses arrestations effectuées ce même jour non seulement dans le département de T-Gne

.....

mais encore dans toute la région permettant de supposer que M. BOUSQUET a été arrêté comme otage, mais la présence de M. René BOUSQUET à MONTAUBAN dans les jours précédents et notamment jusqu'au 6 Juin 1944 inclus laisse supposer que M. BOUSQUET Emile a été arrêté au lieu et place de son fils, M. René BOUSQUET ayant été arrêté à PARIS dans la soirée du même jour 9 Juin 1944, il semble que les Allemands ont libéré son père, comme le bruit en a couru à l'époque, n'ayant plus raison de le garder emprisonné.

LE COMMISSAIRE, Chef du Service,

GUTHIER A



Burqet arrêté par les autorités  
allemandes le 9 juin 1944 et  
transféré en Allemagne le  
14 juin 1944



Ravit durant son séjour par la Résistance